



RODEZ, le 06 janvier 2012

Fédération Départementale **des Chasseurs**
de l'Aveyron
9 rue de Rome, Bourran, BP 711, 12007 Rodez Cédex
Tél : 05.65.73.57.20 – Fax : 05.65.73.57.29

Nos Réf. MG/DB/ME

Aux Adhérents

Madame, Monsieur le Président,

Je vous adresse un rappel de la réglementation concernant notre département.

Turdidés : Arrêté Ministériel du 19/01/2009

A compter du 8 janvier 2012 et jusqu'au 20 février 2012, cette chasse ne peut être pratiquée qu'à poste fixe matérialisé de main d'homme.

Colombidés : Arrêté Ministériel du 19/01/2009

10 février 2012 : fin de la chasse traditionnelle.

11 février au 20 février 2012 : chasse des pigeons ramiers uniquement à poste fixe, **qu'au posé dans les arbres** à l'aide d'appelants vivants ou artificiels.

Canards : Arrêté Ministériel du 19 janvier 2009 modifié par l'Arrêté Ministériel du 22/11/2010

Fermeture de toutes les espèces de gibier d'eau le 31 janvier 2012.

Pas de prolongation pour les oies cette année.

Lapins : La chasse du lapin se termine cette année le 31 janvier 2012 date de fermeture générale du gibier sédentaire.

4 communes en surdensité ont la possibilité de chasser cette espèce jusqu'au 29 février 2012 (Rodelle, La Loubière, Onet le Château et Sébazac Concourès).

Bécasse : Arrêté Préfectoral du 23/05/2011

Jusqu'au 31 janvier 2012 : chasse 4 jours par semaine (samedi, dimanche, lundi, mercredi) avec un quota de 2 bécasses maximum par jour.

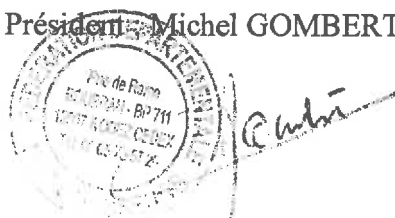
Du 1^{er} au 20 février 2012, chasse tous les jours avec un quota de 2 bécasses par jour.

Le P.M.A. reste de deux oiseaux par chasseur et par jour de chasse dans la limite d'un P.M.A. annuel de 30 oiseaux pour ces deux périodes.

- Toutes ces dates et arrêtés sont consultables sur le site internet de la Fédération des Chasseurs (www.fdc12.net)

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président : Michel GOMBERT



Pensez à retourner le TABLEAU DE CHASSE SANGLIER (pour le 1^{er} mars)

Couper aux vous trouverez à la dernière page du carnet de battue